L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 30 JUILLET.

FEUILLETON.

LES CORBEAUX
DU GÉVAUDAN.

PAR A. DE PONTMARTIN.

SECONDE PARTIE.

I

On comprend, sans que nous ayons besoin d'insister, qu'elle émotion dut jeter dans le pays cette épisode nouvelle, triste épilogue du procès qui s'était si puissamment emparé de toutes les imaginations :

— "Suzanne est folle !"

Nous venons de voir la pauvre fille échapper à son fidèle protecteur et disparaître dans la montagne en chantant la mélancolique chanson qui semblait faite exprès pour elle. M. d'Estérac courut aussitôt chez le père de Suzanne, et l'informa de ce nouveau malheur. L'obstination et le courroux du vieil André avaient été déjà fort ébranlés par la mort de Simon et la condamnation de Jacques. Lorsqu'il apprit que sa fille était folle, le vieillard s'affaissa sur sa chaise, se frappa le front avec un geste de désespoir et s'écria en sanglotant :

— Ah ! malheureux ! si j'avais su !....

— Oui, répliqua sévèrement M. d'Estérac, vous n'auriez pas, pour une misérable question d'argent, tenté la Providence en refusant votre fille à l'homme qu'elle aimait. Vous n'auriez pas exposé Suzanne à quelque chose de pire encore que la douleur et la folie : car elle aimait tellement que, s'ils n'eussent pas été tous les deux si honnêtes et braves cœurs, il pouvait la déshonorer et la perdre !.... Pleurez donc, vieil entêté que vous êtes, et surtout qu'à dater de ce moment, cette chère enfant vous devienne sacrée. Il ne s'agit pas de nous attarder en regrets stériles : il s'agit de la retrouver, de la consoler, et peut-être de la guérir !....

Ce fut une sombre veillée. Le vieux mercier avait reçu M. d'Estérac dans son arrière boutique. Une chandelle fumeuse, fichée dans un flambeau de cuivre sur une table de bois blanc vermoulue et branlante, donnait tout juste assez de clarté pour que la tristesse de ces deux bonnes gens devînt plus profonde à mesure qu'ils se regardaient.

Un vent froid sifflait au dehors et faisait craquer les volets de la fenêtre. M. d'Estérac et André frissonnaient en songeant à Suzanne errante dans la montagne pendant ces heures nocturnes où une pauvre créature sans raison et sans défense devait courir tant de périls.

Au milieu de ce silence lugubre, ils entendirent l'horloge de l'église sonner dix heures du soir.

— Où est-elle ? Que faire ? bégayait André incapable de prendre un parti.

M. d'Estérac fut le premier à secouer cette torpeur : voyons, dit-il, ne perdons pas courage !.... Allez de ma part chercher le garde Taurret qui demeure à deux pas d'ici : qu'il amène avec lui trois ou quatre jeunes gens de bonne volonté ; qu'ils apportent des torches. J'irai avec eux, et je leur servirai de guide.

Il parlait encore, et ils étaient déjà dans le magasin qui donnait sur la rue, quand ils crurent entendre quelque chose comme un murmure ou un soupir ; puis, sur le pavé, un pas léger, pareil au frémissement d'un essaim d'abeilles, puis un coup presque imperceptible frappé à la porte : ils se précipitèrent. André ouvrit : c'était Suzanne.

Ces quelques heures avaient opéré sur son visage un douloureux changement ; non pas qu'elle fût moins belle ! Mais sa beauté avait pris un autre caractère. Peut-être un poëte eût-il préféré cette nouvelle expression de ses traits. L'énergie avait disparu pour faire place à une sorte de langueur rêveuse, où se révélait l'habitude permanente plutôt que la folie véritable. A de rares intervalles, un jet de flamme s'allumait subitement, vacillait un moment dans ses grands yeux, et s'éteignait, comme si l'âme n'avait plus de quoi le nourrir. On eût dit un être violemment jeté hors des conditions de la vie réelle, et vivant désormais dans un état d'abstraction magnétique où un nom, une image, un souvenir, une douleur, absorbaient toutes les forces de l'intelligence et plongeaient tout le reste dans la nuit.

Elle avait froid : des gouttes d'eau découlaient de sa mante sur son visage et ressemblaient à des larmes. Ses lèvres tremblaient, ses dents claquaient ; ses joues étaient pâles, ses mains brûlantes : l'idée fixe se traduisait dans la fixité de son regard.

—Ma fille ! mon enfant ! dit André en la serrant dans ses bras.

Un instant, elle parut répondre à son étreinte ; mais elle la repoussa aussitôt d'un mouvement brusque, et dit d'une voix saccadée :

—Lui ! Lui ! Vous n'êtes pas lui !

—Suzanne ! Suzanne ! s'écria M. d'Estérac avec angoisse, est-ce que tu ne nous reconnais pas ?

Ses yeux allèrent de l'un à l'autre, comme si elle eût voulu rappeler une idée rebelle ; puis, étendant le bras du côté de la porte, et parlant avec effort.

—Là ! là bas ! il est là-bas ! reprit-elle.

—André, dit alors M. d'Estérac, ne prolongeons pas cette triste scène.......Tâchez que votre malheureuse fille prenne quelques heures de repos ; je vous laisse.......pour le moment, il n'y a rien à faire....... Mais, ajouta-t-il avec une émotion presque solennelle, à dater d'aujourd'hui, Suzanne doit avoir autant d'amis et de défenseurs que le pays compte d'honnêtes gens !

Et il sortit, tandis qu'André se tordait les mains de désespoir, et que Suzanne chantonnait quelques lambeaux de sa chanson : — "Ces montagnes.... si hautes, si hautes.... m'empêchent de voir mes amours...."

Au bout de trois jours, personne dans le canton n'ignorait l'état de Suzanne. Ainsi qu'on avait pu tout d'abord le prévoir, ce fut une folie douce, inoffensive, sympathique, qui n'avait rien d'effrayant et qui ne donnait pas un moment l'idée d'enfermer la jeune fille.

Il n'est pas rare de rencontrer dans nos campagnes quelqu'une de ces pauvres créatures, que l'on appelle, suivant les différences de localité, ici des fadettes, là des innocentes, plus loin des simples, et pour lesquelles la pitié se nuance d'une sorte de respect.

On les quantifie aussi de bautées, comme si elles étaient en communication intime avec un esprit dont la superstition populaire s'abstient de préciser la nature et l'influence. Ange ou démon, il fait d'elles des êtres privilégiés, protégés par leur faiblesse même et placés par un consentement tacite sous la sauvegarde de l'honnêteté publique.

Abuser, pour séduire une de ces jeunes filles, des défaillances de sa raison, serait regardé comme un acte d'impiété sauvage et sacrilège, qui ferait lapider le coupable. Souvent même les instincts poétiques de nos populations rurales idéalisent ces innocentes qui sont presque toujours des victimes d'un amour malheureux. Elles passent pour voyantes. On leur attribue des facultés quasi surnaturelles, qui les rendent bonnes à consulter dans les maladies ou les situations délicates.

On croit qu'elles reprennent dans les mystères du monde invisible tout ce qui leur manque dans les choses de la vie ordinaire ; on affirme qu'elles ne sont privées des moyens de se conduire et des qualités de discernement, que pour mieux voir au delà, et pour connaître ou pressentir ce qui reste caché au commun des hommes. Si les paysans savaient le grec,—que nous ne savons pas, ils leur appliqueraient le je ne sais quoi de léger, d'ailé, et de sacré dont Platon compose l'idéale physionomie du poete.

Si telle est la condition habituelle de la fadette ou de l'innocente de nos campagnes, jugez ce que dut être Suzanne pour ces imaginations naïves, surexcitées et mises en goût de sensations violentes par les événements que nous venons de raconter.

Sa beauté, son amour, l'affectueux intérêt que lui portaient quelques personnes honorables, sa bonne renommée, qui s'était maintenue intacte au milieu des circonstances où tant d'autres jeunes filles se seraient perdues, tout cela lui avait donné un mystérieux prestige.

Ce prestige avait un moment pâli, quand elle s'était rétractée devant le jury, au grand désappointement des âmes romanesques ; mais sa folie la réhabilitait, en prouvant tout ce qu'elle avait souffert dans cette lutte suprême de sa conscience et de son cœur.

Suzanne devint donc, en quelque semaines, une légende vivante ; ceux-là même qui lui avaient fait subir, le jour de l'arrestation de Jacques, le contre-coup de leurs colères aveugles, ne furent pas les derniers à témoigner leurs sympathies.

— A présent, si quelqu'un osait l'insulter, gare à lui ! disaient ceux ci.

— Elle ne peut plus se défendre ; nous devenons ses défenseurs naturels, criaient ceux-là.

Il y est plus ; le sentiment populaire est si mobile, que le malheur de Suzanne ne tarda pas à amener une réaction en faveur de Jacques. Le temps s'écoulait ; peu à peu l'horreur du crime s'atténuait dans le lointain. On oubliait les cruches de bière et les bouteilles de vin offertes par Simon Vernou. On ne songeait plus qu'aux douleurs de l'expiation, à ce châtiment terrible qui commençait pour le condamné, et qui ne devait, semblait-il, finir qu'avec sa vie.

Jacques était parti pour Toulon ; il y avait été devancé par des lettres de recommandation que M. d'Estérac et M. de Ribière adressèrent au préfet maritime, au commissaire du bagne et à quelques-uns de leurs subordonnés. Mais hélas ! qu'était-ce que le léger adoucissement demandé ou obtenu par cette intervention bienveillante, en comparaison des horribles épreuves que l'on n'avait pu épargner au forçat ? Ses plus acharnés dénonciateurs de 28 novembre murmuraient maintenant avec des frissons de terreur et de pitié tous les affreux détails du départ et de l'arrivée ; la marque, la charrette, la chaîne, le boulet rivé au pied, la casaque rouge, le bonnet vert. Toutes ces poignantes images se traduisaient en paroles de compassion et de tendresse pour Suzanne.

La belle saison arriva ; elle est tardive dans ces pays de montagnes ; c'est à la fin d'avril que s'achève la fonte des neiges ; c'est à la fin de mai que les arbres se couvrent de leurs feuilles, et que les teintes claires et tendres des peupliers, des aunes et des bouleaux tranchent sur la sombre et immobile verdure des mélèzes et des pins.

Dans les prés, au bord des fossés, au penchant des collines, croissent et s'épanouissent des fleurs sauvages, joie fugitive de ces campagnes : la fenaison commence et fait succéder un peu de gaieté aux longs mois de réclusion et de tristesse.

Au milieu de ces scènes rustiques, dans le voisinage des fermes situées entre Villefort et Fontaure, à travers les bruyères de Chadelboe et de Lesperveloune, on s'habitua peu à peu à voir Suzanne errer comme le génie familier de tout ce paysage animé par le renouveau et régénéré par les influences printanières. Son père la laissait entièrement libre ; cette liberté était sans péril dans un pays où chaque pas de Suzanne avait pour protectrices la superstition et la pitié.

Son visage exprimait une douceur triste ; ses yeux démentaient le sourire qui errait presque constamment sur ses lèvres ; sa folie ne se révélait que par l'inconséquence de ses réponses quand on lui adressait la parole. On eût dit qu'elle était sans cesse en contact avec un être invisible, et qu'il lui fallait, pour s'en séparer, faire un effort où se brisaient à la fois sa raison et sa volonté.

Aussi lui parlait-on peu ; mais on aimait à la voir ; sa beauté, qui ne faisait plus de jaloux, avait des rayonnements étranges qui subjuguaient ces esprits grossiers. Elle les aurait fait rêver, s'ils avaient su ce que c'était que le rêve, ce pressentiment de l'inconnu traversant la vie réelle. Faucheurs et faneuses prétendaient qu'ils n'avaient le cœur à l'ouvrage que lorsqu'ils apercevaient Suzanne se promenant dans les prés, ramassant des fleurs en chantant un mélancolique refrain. Ils affirmaient que sa vue leur portait bonheur. Deux ou trois fois le hasard s'était fait complice de leur naïve croyance.

Un jour, la chaleur était accablante. Quoiqu'on ne fût qu'à la fin de mai. Une douzaine de travailleurs, jeunes gens et jeunes filles se trouvaient réunis dans une vaste prairie appartenant à Jérôme Brugerolles, adjoint à la mairie de Fontaure ; en jasant, en riant, et les taureaux de foin alaient moins vite que les bavardages.

—Tiens ! voilà Suzanne, dit tout à coup Pierre Vialat, ce jeune conscrit libéré que nous avons vu le premier soir dans le cabaret de Cou...erde.

Aussitôt les rires devinrent moins bruyants et les bavards se remirent au travail.

—Pauvre Suzanne ! Regardez la, elle ne vous voit pas ! Son corps est ici, mais son âme est avec Jacques, dit à demi-voix Catherine Bressin, jeune fille du village.

—Elle est bien belle ! s'écria Christophe Gréfier, un Cévenol nouvellement arrivé de sa montagne.

—Dommage ! mais si tu t'avisais de le lui dire ou de la toucher du bout du doigt, tu aurais affaire à nous, dit Pierre.

Suzanne marchait droit devant elle, ne se détournant que pour cueillir un brin de marjolaine ou une tige de gentiane.

Quand elle ne fut plus qu'à quelques pas des faneurs, ils essayèrent de la faire parler.

—Suzanne, dit une gentille espiègle de quinze ans, tu devrais bien m'aider à retrouver ma bague que j'ai perdue dans le foin.

—Suzanne, reprit Catherine, nous ne savons plus qu'inventer pour soulager ma vieille grand' mère........demande-donc à l'esprit de t'enseigner un remède !

—Suzanne, dit François Aubert, j'ai du chagrin ; nous ne recevons pas de nouvelles de mon frère, qui fait son tour de France.... Demain, à la messe, prie pour lui le bienheureux saint Michel, son patron, et s'il t'apprend quelque chose, tu viendras me le dire.

Sans répondre, Suzanne leur montra d'un geste un point noir, presque imperceptible encore, qui se formait à l'horizon sur la cime de la Margeride, tandis que le ciel paraissait être au beau fixe et que la sueur ruisselait sur tous les fronts.

Les travailleurs comprirent qu'elle leur annonçait un orage pour la fin de la journée.

Persuadés qu'elle en avait l'intuition prophétique, ils se hâtèrent d'enlever le foin et de charger les charrettes. Bien leur en prit. Au moment où bêtes et gens rentraient dans la grange, l'orage éclata avec une fureur telle et un tel accompagnement de grêle, que Jérôme s'écria : "Sans l'avertissement de Suzanne la moitié de ma récolte était perdue, et je ne sais comment les bœufs se seraient tirés d'affaire !"

Une autre fois, Pierre Vialat se fit avec sa faux une assez forte entaille à la jambe : le brave garçon, ayant été réformé, était dispensé d'être un héros : il avait rarement vu couler le sang, et sa blessure saignait de façon à effrayer ses camarades. Ils criaient, ils levaient les bras au ciel, comme si le feu avaient pris à la moitié du village. Pierre pâlissait affreusement ; il se voyait déjà estropié pour le reste de ses jours. Autour de lui, on parlait beaucoup, et on ne faisait rien.

Suzanne se trouvait là : elle courut à un ruisseau voisin, ramassa sur le bord trois ou quatre sortes de plantes et de fleurs, en exprima le jus dans un morceau de linge, trempa le tout dans l'eau vive et appliqua cette compresse toute fraîche sur la blessure de Pierre. Pendant qu'elle se penchait sur lui, au milieu d'un religieux silence, Pierre lui dit en joignant les mains :

—Suzanne, faites un petit bout de prière et je serai guéri !

Elle ne parut pas le comprendre : mais ses yeux élevés vers le ciel semblaient prier pour elle et demander la guérison du blessé. Aussitôt les terreurs de Pierre se calmèrent ; ses courageurs reparurent sur ses grosses joues : la sécurité lui revint. Quelques jours après, il était guéri. Il resta convaincu ou que la prière de Suzanne avait fait un miracle, ou que, en passant par ses mains, les plantes avaient reçu une puissance surnaturelle.

(A continuer.)

Avis important.
Aux acheteurs de cercles en fer.

Nile-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le **Butler Buckle Cotton tie** (le cercle en fer, à boucle, de Butler) devrait être préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que retient ce cercle.

La boucle des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,
Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard.
THOS. H. SIMMONS & CO.,
Des Presses Alabama et Crescent City.
ISAAC RANDOLPH,
De la Presse Pélican.
STANLEY & CO.,
De la Presse Commerciale.
C. H. CHASE,
De la Presse Virginia.
C. A. PASTEUR,
Propriétaire de la Presse Cooper.
IRVINE KOPMAN & CO.,
De la Presse des Marchands.
GAUTIER, ALLAIN & CO.,
De la Presse Penn.
R. M. PASTEUR,
De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,
Marchands de toile d'emballage et de cercles,
Rue Natchez No 41, Nlle-Orléans.
1er juin—3m

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix : 200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs ; Tapis de toute espèce et de toutes qualités. Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessus de tables, couvertures de tables et de piano, draps ramage, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc., corniches, bandes, etc., etc.
A. BROUSSEAU & Co., rue de Chartres No 19.
18 mars

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.
Fait et répare les caves.
Les ordres laissés au No 28, Carole Tivolt, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

LONDON & LANCASHIRE
FIRE INSURANCE COMPANY.
(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)
CAPITAL.......... $5,000,000.
E. G. MUSGROVE, agent général.
63.......Carondelet.......63. 13mars

BROOKS, M'ACDONALD & Co
Facteurs de coton et Commissionnaires,
RUE CARONDELET, No 50,
Nouvelle-Orléans,
JAMES M. BROOKS. L. H. LEGAY. HUGH MACDONALD
6avril—6mois

Marchandises sèches
BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,
En gros seulement.
BLANCAND & GUITET,
RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.
L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'avoir lieu. 26 oct—1an

O. B. GRAHAM & Co.,
139.......RUE GRAVIER.......139
ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.
IMPORTATEURS DE
Marchandises sèches, étrangères et du pays.
AGENTS DU
"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, gings fil, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprée, Huckaback, écru et cito blanc, coutils, Ducks, Hollands, Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, gingas Unions et coton, ginghams, ginsas, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 19 jan—1 an

BABCOCK & Co. Successeurs de MALARCHER & CO.,
IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.,
No 34 rue Tchoupitoulas,
Nouvelle-Orléans, Lne
Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.
Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix. 16 fév—1an

J. M. ELKIN. F. STRINGER
ELKIN & Co.,
ENTREPOT DE TAPIS,
3....RUE CARONDELET, PRES CANAL.
NATTES ET TOILES CIRÉES.
Reçu tout récemment—
NATTES dites Canton, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE.
Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail.
TOILES CIRÉES, de 6 à 18 pieds.
TOILE CIRÉE, de table.
STORES—Une grande variété de nouveaux modèles
RIDEAUX, CORNICHES NATTES &c. 10 mai—3m

Charles E. Fortier,
Encanteur,
Rue Bienville, No. 33,
SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc. 1 Juillet

Un avenir brillant pour le Sud !
ARTICLES
Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,
171.......RUE POYDRAS.......171.
(Entre St-Charles et Carondelet.)
SUCCURSALE :
Levi, Navra & Co.,
174.......RUE DU CANAL.......174.
(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus en Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c. FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—
[illegible]
LEVI & NAVRA,
Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.
21 mars—1an

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE, avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

[illegible: table of fares, Nlle-Orléans to St-Thomas, Havane, Porto Rico, Hayti, Santiago de Cuba, Jamaïque, Guadeloupe, Martinique, Ste Lucie, St Vincent, La Grenade, La Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne, La Guayra, Porto Cabello, Ste Marthe, Colon, Buenaventura, Guayaquil, Payta, Lambayeque, Huanchaco, Casma, Huacho, Callao, Pisco, Arica, Iquique, Cobija, Caldera, Coquimbo, Valparaiso, San Francisco, Acapulco, Punta Arenas, Realejo, La Union, Acajutla, San Jose, etc.]

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière de la Nlle-Orléans à St-Nazaire $240 or.
Passage dans une cabine 2d pont avant....210
Passage d'entrepont....
Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Il est accordé un lit pour deux enfants payant demi-place.
Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.
Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux ; les autres paieraient quart de place.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 p. c. sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR FERRILLIAT, agent,
10 janv—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord.
PEREIRE ... Duchesne....Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS ... Surmont....Samedi 13 juill.
EUROPE capitaine Lemarié....Samedi 27 juillet
ST-LAURENT ... Bocandé....Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $130. | Seconde cabine, $100.
POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $165. | Seconde cabine, $105.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.
VERA CRUZ, capitaine Hillard samedi 20 juillet.
Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency" le vin compris.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
5avril— V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire
VIA HAVANE.
Le steamer Français
DARIEN
Ne pouvant monter jusqu'à la Nouvelle-Orléans à cause de la Quarantaine, le steamer POWELL, affrété par la Compagnie générale Trans-Atlantique pour le transport du fret et des passagers, au steamer DARIEN, quittera son wharf, près de la rue St Louis, LUNDI 12 août, à 6 heures P. M.
Les passagers pour la Havane, les Antilles et pour France sont requis d'être à bord du POWELL, à 5 heures P. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR FERRILLIAT, Agent,
30 juil—au 12 127 rue de la Commune.

Hambourg et la Nlle-Orléans.
Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux beaux steamers en fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit :
De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.
— Prix du Passage —
De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre),
1ère chambre. 2ème chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.
Pour plus de détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 63, ou à
MAURY & CO. rue Gravier, No 188,
C. B. RICHARD & BOAZ,
Agents-généraux pour passagers de la ligne
Hamburg American Packet Co.,
26 mars—1an 6 Barclay Street—New-York.

De la Nlle-Orléans à New York.
POUR TOUT LE VOYAGE,
CINQUANTE PIASTRES.
La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de
SAVANNAH.
Pour New York, $50. Pour New York $50
Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à aubes et de première classe, partent de Savannah, pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray.	Ligne Atlantic	Ligne Empire
Départ les lundis, LEO, Comot. Dearborn. VIRGO, Commt. Buckley.	C. M. S S Co. Départ les jeudis HERMAN LIVINGSTON, C mmt. Baker. GEN. BARNES, Commt. Morton.	départ les samedis. SAN SALVADOR, Commt. Nickerson. SAN JACINTO Commt. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.
La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.
Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah. — De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.
On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.
Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.
GEO. A. McCLOSKEY,
26 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.
Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."
VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.	
GUIDING STAR	2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vansice, "
HAVANA	2000	"	Palmer, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	Ryder "
MISSOURI	1400	"	Hudson "

Le vapeur
MARIPOSA,
Quick, commandant,
Partira SAMEDI, le 3 août 1867, à 8 h. du matin du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.
On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.
Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
1er déc '66—1 an No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL.........Capitaine E. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON.........Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT.........Capitaine R. W. Holmes.
GEN. MEADE.........Capitaine A. W. Sampson
Le steamer
GEO. CROMWELL,
Commandant E. E. Vaill,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le DIMANCHE, 4 août, à 8 heures du matin.
Cette ligne prend du fret avec des connaissements pour BREME.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
ALFRED MOULTON,
4 mai—1an Rue Carondelet, No 41.

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.
LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation de ce vin [illegible]
AUGUSTE COUTURIÉ,
5 janv—1an

FONDERIE DE LEEDS
(FONDÉE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous [illegible] MACHINES A VAPEUR [illegible]
LEEDS & CO

GEORGE F. BROTT,
16.......rue Toulouse.......16
NOUVELLE-ORLEANS
CUIRS, LAINE ET MOUSSE
à toute qualité, à vendre et à acheter. 6 avril—1 an

VILLES DE BAINS.
LE STEAMER "CREOLE",
Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.
PRIX REDUITS—NOUVEL ARRANGEMENT.
Le beau steamer CREOLE, à basse pression, [illegible] partira les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain. Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.
Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.
Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 6 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.
Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co, bureau 146 rue Commune, près l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.
Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
7 juill Rue Carondelet, No 26.

POUR LE TEXAS
Route intérieure par la Baie de Berwick, par la voie du
Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Les passagers prennent le ferry, en face de la Place Jackson, les Dimanches, et Jeudis, à 8 heures du matin, pour le convoi qui part du dépôt d'Alger à 8 heures 30 minutes et arrive à la Baie de Berwick à midi 30 minutes. Ils s'embarquent sur le steamer de la ligne Morgan, pour GALVESTON et INDIANOLA, comme suit :
MORGAN, Capt. Lawless ....les Dimanches, ...les Jeudis.
Ce steamer se relie, à l'aller et au retour, avec des convois du chemin de fer de Galveston à Houston, de Houston à Millican.
On peut acheter des billets et retenir des chambres tous les jours (excepté les dimanches) jusqu'à 6 heures du soir, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas, rue du Canal, No 69, ou au débarcadère du ferry, le matin du départ.
G. W. R. BAYLEY,
11 juill Surintendant.

Grande Ile. Bains.
Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, partira de la tête de Canal Harvey, deux fois par semaine—les mercredis et les samedis—à 8 heures et demie du matin, pour la Grande Ile et lesdébarcadères intermédiaires.—Pour le retour à la Nlle-Orléans, il partira les jeudis et lundis, à 8 heures du matin.
Prix du passage : $3 50 l'aller et autant pour le retour. S'adresser à
HARVEY, McMAHON & CO.
28 juil—1m Rue Carondelet, No 12.

LIGNE DES BORDS DE LA MER.
Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.
$1 50..........PASSAGE..........$1 50
Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine Geo. L. Blakeslee, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.
Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis), à 9 heures du soir et de la baie St-Louis à 10 heures, HEURES PRECISES pour revenir en ville.
Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
S'adresser à COHEN M. SORIA,
2 juill— Rue Carondelet, No 10.

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.
Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira tous les DIMANCHES, à partir du 1er mai, de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera
Les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée des chars de midi ; Les MARDIS, MERCREDIS VENDREDIS, et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de QUATRE HEURES P. M.
Départs de retour—De Covington les MARDIS et VENDREDIS à 6 heures du matin.
De Madisonville—Les LUNDIS MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures du matin il arrivera à Milneburg à temps pour le train de 7½ heures A. M.
Le bateau ira tous les Lundis et Jeudis jusqu'à Covington.
Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.
L. FRIGERIO Jr,
1er juin—3m rue de Chartres, No 28.

Départs pour Bayou Sara.
Le DIMANCHE, à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir
Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte — Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gross, commis J. G. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus — RETOUR : Il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
21 juillet—

Nouvelle route aux Attakapas :
La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, St-Martin et St Martin, ayant pris des arrangements pour placer un bateau—l'INGOMAR, capitaine F. E. Burke—dans le service pour se relier avec les paquebots de la Compagnie du Bayou Sara, de la ville de Plaquemines au Bayou Teche.—offrira le fret et le stationnage.
L'INGOMAR, part de Plaquemines les Dimanches et les Jeudis, à l'arrivée du bateau à vapeur Lafourche.
Le fret peut être mis à bord de l'un ou de l'autre bateau—le "Lafourche" ou le "Nina Simmes".— Les passagers du "Lafourche" et le fret expédié par l'un ou l'autre bateau passera sans retard, La Compagnie du Bayou Sara signe les connaissements pour toute la route.
A. J. FERY, président.
Pour les détails, s'adresser à Allan Smith agent, chez MM. Dupré, Greverburg et Co. rue de la Vieille-Levée No 63, Nouvelle-Orléans. 4 juill—1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et de la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.
Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.
TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 50 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, suivant avis, le 1er juillet 1867.
Le taux régulier ne sera jamais excédé.
A. B. SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer.
T. TUFFER,
Président de la Compagnie de transport des Attakapas.
16 juill

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.
Le LAFOURCHE,
Capitaine W. R. Greathouse. L. Baybi, commis, part de la Nouvelle-Orléans Tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, Et " SAMEDIS, à 5 heures du soir ;
Le NINA SIMMES,
Capitaine Geo. Trasier—A. D. Deppy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans Tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, Et " VENDREDIS, à 10 heures du matin et va jusqu'au "Fisher's Store" les SAMEDIS.
Le WILD WAGONER, est en réparations.
9 juillet—1m A. C. GODDIN, Président

DÉPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le beau bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY, capt. O. Hinckley, M. Kenison, commis—[en remplacement du steamer VICTORY]—partira pour Opelousas, Washington Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 35, Vieille-Levée.
21 juin— J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 30 rue Gravier.

Paquebots de Vicksburg.
Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.
Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.
Pour Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.
Le magnifique paquebot neuf
ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. S. Richardson
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.
Caire, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.
Paquebot régulier de la malle des Etats Unis
GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Caire, Memphis, Greenville, Grand Lake, Prentiston, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.
P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.
Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à
P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Caire, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.
GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
16 fév—1 an

Avis important.
Le Département ayant appris que des bateaux à vapeur et des bâtiments transportent dans ce port ou en emportent, constamment, en dehors de la malle des lettres qui ne sont pas dans des enveloppes timbrées, après avoir été maintes fois averti que c'était contraire aux lois et était puni d'une forte amende. — Avis est donné à ceux que cela concerne, qu'à partir du 1er Août prochain des officiers (détectives) spéciaux se rendront à bord de chaque bateau ou bâtiment arrivant dans ce port et en sortant, et s'ils trouvent des lettres non timbrées à bord de ces bateaux ou bâtiments, ceux-ci seront poursuivis conformément à la loi.
Par ordre du Département de Bureau de Poste,
R. W. TALIAFERRO,
Maître de Poste.
Les lettres qui n'ont trait qu'à la cargaison ou à des articles transportés comme fret peuvent seules être transportées sans qu'elles soient dans des enveloppes timbrées.
Bureau de Poste, Nlle-Orléans, 15 juillet 1867.
17 juill—13f

Changement de Local.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.
CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.
CHAS. BRIGGS,
30 juin—6m Président.

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.
ACTIF..........$5,000,000
Organisée en 1820.
"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige.
ELLE PAIE PROMPTEMENT.
KING & FITZGERALD, agents,
7 mai—1an Rue Carondelet, No 2

S. FUNK,
MARCHAND EN GROS de tabacs en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire.
Rue du Canal, No 66, près Tchoupitoulas,
27 avril—1an Nouvelle-Orléans.

THOS. B. BODLEY & Co.,
MARCHANDS DE
Machines et Instruments Aratoires.
De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, à constamment en magasin.
Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentés de Coleman.
THOS. B. BODLEY & Co.,
Rue Perdido, No 9,
16 nov—6m

L'ARROW TIE
et les cercles en fer, patentés.
A vendre, au plus bas prix, par
R. T. BARTLETT & R. W. RAYNE,
Agence générale au No 49 de la rue Carondelet
[illegible]
5 mai—1an

ST. LEON DESTEZ,
COUTURIER,
66....RUE TOULOUSE....66
Entre Royale et Bourbon.
[illegible]
6 jan—

Grande Route de la Malle du Sud
PAR LA VOIE DE
Mobile, Montgomery, Atlanta, Chattanooga, Knoxville, Lynchburg, de la Virginie, et Washington.
La ligne la plus courte et la plus directe de la Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.
La seule route
sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans :

Memphis	$11 50	Columbia	$42 65
Decatur	28 75	Raleigh	52 50
Nashville	33 25	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	41 25	Virginia Springs	48 75
Columbus, Ohio	46 25	Lynchburg	52 50
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	54 25
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	53 55
Atlanta	28 50	Washington	54 55
Augusta	37 00	Baltimore	55 15
Charleston	42 50	Philadelphie	59 65
Savannah	41 00	New York	65 00
Wilmington	50 25	Boston	65 00

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc ; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Georgie et des Carolines.
C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.
Il y a des chars de nuit dans tous les convois.
Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.
Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel ; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
D. H. FEGER,
26 juillet—3m Agent général au Sud.

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à DEUX HEURES ET DEMIE de l'après-midi, et se reliera au CONVOI QUOTIDIEN DES PASSAGERS qui part d'Alger à TROIS HEURES de l'après midi.
Le ferry partira du même endroit, à HUIT HEURES DU MATIN, les DIMANCHES, MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS pour le convoi qui part d'Alger à HUIT HEURES ET DEMIE DU MATIN et se relie au STEAMER DU TEXAS, à la BAIE DE BERWICK.
Ce convoi s'arrêtera pour y prendre les passagers.
Un convoi de passagers partira de Brashear TOUS LES JOURS, excepté le Dimanche, à SIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN, et arrivera à Alger à DIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN, et un train de passagers partira de Brashear à 1 heure P. M. les Dimanches et Jeudi, et arrivera à Alger à 5 P. M.
Les MARDIS, et SAMEDIS, un convoi de passagers partira de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston. Ce convoi s'arrêtera aux stations pour y prendre les passagers lorsque le conducteur aura été averti ou quand on fera des signaux.
Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences, pour tous les points du Bayou Teche à la Nlle-Ibérie et pour St-Martinville, Vermillionville, Grand Côteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi-heure avant le départ.
Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.
Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret livré avant 3 heures et demie de l'après-midi, sera expédié le même jour.
Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.
G. W. R. BAYLEY,
11 juillet Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.
Bureau du Surintendant Général.
Nlle-Orléans, 26 juin 1867.
A partir du 10 juillet prochain, le prix local du passage sera de sept cents par mille. Il sera fait un escompte de deux cents par mille aux personnes qui se procureront des billets avant d'entrer dans les chars. Le bureau des billets est ouvert aux stations une demi-heure avant le départ des convois.
J. S. WILLIAMS, surintendant-général.
27 juin—au 31 juill. E.D. WAKE, agent général pour les billets.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.
A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :
[illegible: timetable De la Ville / Du Lac]
— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —
Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu du char à cheval.
Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.
A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures de 3 à 8 heures du soir.
Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts
Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
GEORGE PANDELLY.
4 avril— Surintendant-général.

COMFORT, VITESSE ET SURETE.
Chemin de Fer Central de l'Illinois.
Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.
DEUX Convois journaliers partent de Caire le matin et le soir, à l'arrivée des convois et de steamers du Sud.
On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.
Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans) s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord ; au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune, à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles ; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Caire.
M. HUGHITT,
Surintendant-général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les Passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
19 mai—3m Agent général au Sud Nlle-Orléans.

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.
CETTE Compagnie s'est transportée du No 138 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle enverra prendre les passagers et le bagage, dans toutes les parties de la ville, pour les différents convois de chemins de fer, les steamers ou bateaux à vapeur.
Elle transporte du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les bals, les parties de plaisir, et pour les funérailles.
Les personnes qui habitent les endroits de bains ou le long des différents chemins de fer peuvent faire venir leurs fruits, leur gibier, des paquets, du fret, dans tous les quartiers de la ville en s'adressant au bureau de la Compagnie, au coin des rues Camp et Commune. On peut se procurer des étiquettes en s'adressant au bureau ou aux messagers.
Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville ; les passagers peuvent ainsi s'assurer des places dans les omnibus et faire noter leur bagage pour un hôtel, un chemin de fer, un bateau quelconque, ou pour une partie quelconque de la ville.
11 mai—3m

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, ETC.
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,
Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.
AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR
TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c, &c
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—JUILLET 1867.
Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent : —ou en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	J
Brunet Pierre	Jaciot Joseph
Borde Pierre Mme	L
Bonnage J J	Lang Emmanuel
Broussot Dominique	Landraud Célestin
Bochlage Armand	Le Boul Eugène
Bertin Henri	Lernas Marie-Alexis
C	Lauck Antoine
Communy Pierre Emile	Lombard Charles
Carting Alexandre	Landon Jean-Baptiste
D	M
De Grandmont Henri Reoignol	Mimi Joseph
De Masset de Lafond Henri	N
Davisson C, ex-consul des E. U. à Bordeaux	Nadau de Bionval
	Nègre Antoine
Durok Michel, originaire de Strasbourg	P
	Pécoul
Duttée Alexis	Poulis Mme veuve, née Catherine Breden
F	R
Palc Stéphanie, Mme veuve Frojssard Joseph	Ricateau Charles
Fayet Edouard Etienne, des Opelousas, Lne	Raymond Jules
	Raspaud Félix
G	Renard Alponse
Grilliot Joseph	S
Goyaux Louise	Stéphany Adrien
Grenet Paul	Sauvage Noël
H	T
Hermann Ferdinand Wilhem	Tujague Gabriel
Hermann Léonie	V
	Vergès Hippolyte
	W
	Waller Claude

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
1er juillet.

Succession du Dr. Thomas Peniston—No 20,126.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément à icelui.
Par ordre de la Cour.
24 juillet—29—1er août P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Edward Chapman.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément à icelui.
Par ordre de la Cour.
24 juillet—29—1er août P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Fergus Mayreaux—No 29,493.
DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Alfred Mayreaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Fergus Mayreaux, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
24 juillet—29—1er août P. R. O'RORKE, Greffier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : Rue du Camp, No 19.
Nlle-Orléans, 13 juillet 1867.
PREMIER ETAT ANNUEL.
Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1867...		$157,683 27
Savoir:		
Primes d'incendie	$73,365 19	
Primes de mer	39,031 65	
Primes de rivières	45,286 43—	$157,683 27
Primes remboursées		606 31
		$156,985 06
Pertes payées :		
Sur risques d'incendie	$22,067 42	
Sur risques de mer	26,870 13	
Sur risques de rivières	18,851 88	
	$67,809 43	
Rabat	34,225 30	
Réassurance	9 817 57	
Taxes	2 781 46	
Dépenses, escompte, etc	28,750 61—	143,392 87
		$ 13,593 09
— ACTIF —		
Billets de capital		$330,000 00
Effets garantis par hypothèque		5,000 00
Primes en voie de perception		17,240 62
Effets payables sur demande		38,500 00
Actions du Dry Dock Valette		1,000 00
Meubles et installations de bureau		2,401 37
En caisse		34,100 70
		$388,592 69

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
E. RIGNEY, Président.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 juillet, A. D. 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.
— Directeurs —
E. Rigney, H. H. Stanley, George W. Mayson, A. B. Hitchcock, T. M. Simmons, James Byrnes, W. H. H. Witherell, B. J. West, T. Prudhomme, C. M. Soria, B. L. Marx, E. Newman, Alexander Marks, J. P. Ecclestone, W. R. Greene, A. D. Grieff, John H. Keep, C. E. Slayback, N. H. Thomas.
E. RIGNEY, Président.
A. D. GRIEFF, Vice Président.
H. P. JANVIER, Secrétaire. 12 juillet—1m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.
PREMIER ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant :
[illegible: financial statement — Total des primes de l'année expirée le 31 mai 1867 ... 182,345 02 ; Montant net des primes ... 154,674 13 ; Billets pour actions ... 249,550 00 ; etc.]
Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] E. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président
Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril 1867.
[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 50 pour cent sur le capital payé ou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.
D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.
— Directeurs :—
J. H. Elmer, F. Wintz, H. Blasco, W. B. Schmidt, H. F. Klumpp, Geo. Wera, A. Loiling, C. T. Forster, Louis Schwarz, A. Brahn, F. Frob, G. L. L. Mayer, H. Zuberbier, H. W. Schwartz, Charles Bendix, Thos Scheer, Auguste Koenig, D. Michel, Chs. Loeber, L. F. Berge, G. H. Karstendieh, Julius Hoerner, F. Rickert, E. Claren.
13 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
TREIZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
[illegible: financial statement]
Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge-de-Paix.
A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier Lundi de Juillet prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.
— Directeurs. —
John Pemberton, M. Puig, Chs. Sagory, David McCoard, Pierre Poutz, P. Maspero, S. O. Relf, L. T. Genères, J. J. Fernandez, J. Morgan Hall, F. Donnaeur. 7 juin—30

PREMIER ETAT ANNUEL
(HUIT MOIS)
De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,
Rue Carondelet, No. 39.
Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.
LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867 :
Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.
[illegible: financial statement]
Primes non expirées le 30 avril 1867, $37,034 00
Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] MICHEL MUSSON, Président.
Ed. A. PALFREY, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.
Assermentés et signés pardevant moi, ce 15 mai 1867.
[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.
Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital.
MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
Ed. A. PALFREY, Secrétaire.
— DIRECTEURS. —
James Hewitt, J. D. Blair, Jos. W. Carroll, T. M. Scott, W. A. Johnson, Wm. Bell, J. W. Burbridge, Robt. Pitkin, J. I. Noble, Alf. H. Isaacson, Moses Greenwood, P. S. Wilts, Alf. S. Huntington, Richard Milliken, J. G. Brown, Samuel F. Moore, John Phelps, Wm. H. Henning, Marshall J. Smith, H. McNeil Vance, I. Oshfield, W. B. Tullis, John Chaffe, Hugh McColl, L. H. Torey. 17 mai—1m

Succession de H. F. Martin—No 27,116.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément à icelui.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
24 juillet—29—1er août Greffier.

Succession de Mary A. Ferguson—No 29,495.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que J. F. Villemeur a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mary A. Ferguson, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
26 juillet—31—3 août Greffier.

Succession de J. A. Schmitt—No 29,497.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Peter Heß a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu J. A. Schmitt, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
26 juillet—31—3 août Greffier.

VENTES JUDICIAIRES.

J. R. FIKE vs M. KERWIN.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,016—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente et un août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain désigné par le numéro Sept, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, situé dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Ste-Marie et St-André, mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne limitrophe du No Vingt-Six et cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne limitrophe du côté de la rue Ste-Marie, sur une largeur derrière, de vingt-quatre pieds et 1/8 de ligne.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 juillet—août 7, 15, 23, 31.

Joseph Mathias Loewenstein, vs. Adolphe Bouchard.—No. 10,507.
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 10,507—En vertu d'un writ de fieri facias pour les fais contre le demandeur, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le Lundi, douze août 1867, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et à l'adjudication de—
Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur en exécution, (J. M. Loewenstein), située au No 38 rue Villeré, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 juil—août3,6,9,11.

AUSTIN THORPE & CO, vs ROCHA, BECKER & CO. (J. A. De Rocha, J. G. Becker et Wm. H Ames) BUTLER & PITKIN vs les mêmes.— WRIGHT BRINKERHOFF vs les mêmes.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, Nos 17,857, 18,570 et 18,571—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix août 1867, à 5 heures A. M., à mon entrepot No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Neuf porte-manteaux en cuivre,
Quatre-vingt vingt huit paires en cuivre,
Une pendule (régulateur)
Et un lot de boutons en porcelaine.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dits articles seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec cautions bonnes et solvables portant intérêt légal de leur date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs déduiront du prix de leur adjudication et paieront au comptant les frais du greffier, du shérif, de commission et des annonces, s'élevant en totalité à la somme de $60 00 cts, ou environ.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 juillet—3, 6, 8, 10 août

AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA, BECKER & CO (J. A. DA ROCHA, J. G. BECKER & WM. H. AMES.)
BUTLER & PITKIN vs. les mêmes.
WRIGHT BRINKERHOFF vs. les mêmes.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 17,857, 18,570 et 18571—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt rue Jefferson No 23 dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de—
L'installation qui se trouve au rez-de-chaussée du magasin situé au No 147, rue du Canal, dans le Deuxième District de cette ville.
Saisie dans les affaires ci-dessus
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite installation sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec caution bonne et solvable portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif, du greffier et de commission s'élevant en totalité à la somme de $50 00 cts ou environ.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 juillet—3, 6, 8, 10 août

E. J. F. FROIDEVAUX vs. ses créanciers.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 17,673. — En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—
Certains comptes et billets cédés par l'insolvable à ses créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la Cour susdite
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 juillet—3,6,8,10 août

E. J. F. Froidevaux vs ses Créanciers.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. —No 17,673—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de juillet 1867 à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix août 1867, à midi, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—
Certaines installations, étagères, &c., cédées par l'insolvable à ses créanciers, [illegible]
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 juillet—août 3 6 8 10

G. N. Morrison vs Dr E. A. Rosey.
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,183—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 12 août 1867, à 5 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Le fonds de la Pharmacie sise au No 174 rue Remparts (ci-devant du Cirque), Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 juillet—août 3, 6, 9, 11

Smith Newman & Co, vs McCombie & Child.
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,394—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trois août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des billets, traites et comptes ci-après décrits savoir :—
[illegible: list of notes and drafts, items 1o through 11o]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—26 29, août 1 3

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.
La Dame MARIE ANNA SALIBA, épouse de CLAUDE TRAVERS, vs. JULES C. SALIBA et als.
(Action en partage.)
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 28,357—En vertu d'un jugement rendu le 24 mai 1867 et signé le 29 des mêmes mois et an, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 30 de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de—
Deux certains terrains contigus situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Baronne, St-Joseph et Carondelet.
Les dits terrains sont désignés par les lettres A & B, suivant plan dressé par Chs. A. de Armas, arpenteur et ingénieur, daté du 22 de juin 1867, et déposé au greffe de la Cour susdite, mesurant chacun vingt deux pieds sept pouces et quatre 4/5 lignes de face à la rue Julie, sur cent un pieds de profondeur—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Un tiers du prix payable comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets divisés par coupons, à la convenance des héritiers, portant intérêt au taux de six pour cent l'an de la date avec privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
La propriété devra être assurée et la police transférée aux vendeurs.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 juin—29 ; 8, 16, 24, 30 juil.

STUART & WALKER vs CHARLES IZARD.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,244—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI douze août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir—
Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Charles Izard à
Deux terrains situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Nayades, Prytanée, Clio et Erato et désignés par les numéros trente et un et trente-deux suivant plan portant le No 165, déposé en l'étude de T. O Stark, notaire public en cette ville.
Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt neuf pieds de façade à la rue Erato, sur cent cinquante neuf pieds neuf pouces et dix lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 juil—20 30—6,12 août

J. B. OESELIN vs HAMILTON & SCOTT.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 10,853. En vertu d'un alias writ de fieri facias contre J. H. Scott et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, cinq août 1867, à 5 heures P. M., dans l'encoignure des rues de Coure, rue de Chartres, vis-à-vis de la place Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Cinq (5) fourchettes en argent plaqué,
Cinq (5) couteaux do do
Douze (12) cuillers à thé do do
Cinq (5) do à bouche en argent plaqué.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 juillet—27, 30—2, 5 août

Succession de feu Albert Converse, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,850—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, vingt-quatre août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
Trois arpents de terre en superficie, situés à Arcola, dans la Paroisse de Ste Hélène, en cet Etat, faisant face au Grand Chemin de Jackson, [illegible]
Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 juillet—31—1,8,15,24 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.
Marchandises sèches étrangères et américaines.
PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.
AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—
200 lots de marchandises sèches fraîches et de saison, comprenant un choix, savoir : Coton, blanc et coton écru à draps, de tous les genres, de tous qualités, de façons, [illegible], toiles, coutils à matelas, stripes et quartes, indiennes de fantaisie, denims, coutils à matelas, stripes et quartes, mousselines, popelines, nansooks, tape checks, alpacas, serviettes, mouchoirs, malakoffs, &c. &c.
—Egalement—
Une grande facture de bottes papier. 30 juill

PAR LOUIS STERN & BRO.
40 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, 400 malles Bottes et Guêtres Congress cousues, pour hommes et pour jeunes garçons : 150 jeux de Malles.
PAR LOUIS STERN & BROS.
M. STERN, encanteur.
MERCREDI, 31 juillet, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, dans notre salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp—
400 caisses bottes, souliers et brodequins ;
40 malles bottes et guêtres Congress cousues, pour hommes et pour jeunes garçons.
150 jeux de malles.
Magnifique assortiment frais manufacturé expressément pour le commerce du Sud.
Conditions, à la vente. 30 juillet

PAR G. DE FERIET.
Meubles : Meubles :
Succession de Maria Hughes, veuve de Robert Norris.
PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, No 62, rue Royale.
MARDI, 30 juillet 1867, il sera vendu, à onze heures A. M., sur les lieux, dans la ville de Belleville, dans la rue Gosselin, entre les rues Alix et Eliza, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 13 juillet 1867, les propriétés ci-après décrites, savoir :
Un assortiment général de meubles, tels que bois de lit, armoires, tables, chaises, &c.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 juillet—20,27,30

Terrain amélioré et de prix dans la ville de Belleville.
Succession de Maria Hughes, veuve de Robert Norris.—No 28,957.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.
LUNDI, 19 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 13 juillet 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir—
Un certain terrain situé dans la ville de Belleville, dans cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, presque en face de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 25 de l'îlet No 6, compris entre les rues Chesnet, Gosselin, Alix et Eliza, d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 18 septembre 1846. Le dit terrain a 31 pieds 7 pouces de face à la rue Gosselin, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain. Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse, en bois, ayant cinq chambres, galerie devant et derrière.—Les dépendances se composent d'une cuisine en bois et à étage, ayant au rez-de-chaussée, 2 chambres et, au-dessus, une grande chambre. Il y a, dans la cour, un grand hangar, puits, cuve, lieux d'aisance, arbres, &c., &c.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu fédéral des Etats-Unis, pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 juillet—19 20 27—août 3,10 17,19

Résidence très agréable au No 38 de la rue de Marais, entre les rues Bienville et Douane.
SUCCESSION DE MADAME BÉNÉDICTE ROBIN ALIAS ROBINETTE.
—No 28,836—
PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale No 62.
SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 22 juin 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession—
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marais, Bienville, Tremé et Douane. Le dit terrain a 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de large sur la ligne du fond.
Les bâtisses et améliorations comprennent une agréable MAISON en bois, couverte en ardoises, portant le No 38 de la rue des Marais, ayant 2 chambres, 2 cabinets et une galerie. Les bâtisses du fond ont 3 chambres. Il y a en outre 2 hangars, water-works, lieux d'aisance, &c.
Conditions—Un tiers comptant ; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, divisés en coupons si on l'exige, et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur et la police devra être transférée au vendeur. En cas de protêt, l'acquéreur devra payer 5 pour cent (commission d'avocat) sur le montant recouvré.
L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
2 juil—6,13,20, août 3

Vente pour opérer un partage.
MEUBLES : MEUBLES :
Théo. Adam et als. contre Joseph Vincent et als.—No 29,467
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.
MERCREDI, 31 juillet 1867, à 11 heures du matin, sur les lieux, Nos 249 et 261 de la rue du Canal, entre les rues Marais et Tremé, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]
Les meubles qui se trouvent dans la dite maison et comprenant sofas, chaises, tables, lits, bois de lit, glaces, tapis, rideaux, batterie de cuisine, &c. [illegible]
—Egalement—
Un piano Pleyel et un lot d'argenterie fine.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 20 juillet—26,28 27,31

VENTES JUDICIAIRES

J. B. LIPPINCOTT & Co. vs THOS. L. WHITE.
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, trente et un juillet 1867, à 5 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Un lot d'articles de papeterie, livres et de fournitures de bureau, situés au No 44 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 juillet—22,25,29 31

John H. Carter vs Mary Jane Laws, épouse de Francis T. Keeler.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 17,723—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI six août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
[illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
6 juil—15,23 30 août 6

HENRY LARQUIE DANIEL MORIARTY, subrogé vs. JULES BENIT.
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16 836—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, six d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
Deux certains terrains contigus situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St-Paul, aujourd'hui Liberty, Hévia, aujourd'hui Lafayette, Gironde, aujourd'hui Howard, et Poydras. Les dits terrains sont désignés par les numéros UN et DEUX de l'îlet numéro TRENTE-DEUX, suivant plan dressé par A. de Armas, architecte, le 24 mars 1851 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville, pour recours, et mesurent chacun trente-six pieds de face à la rue St-Paul, aujourd'hui Liberty, sur une profondeur de cent sept pieds, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Ce terrain appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Victor Benit, suivant acte au rapport de J. Emile Jarreau, notaire public en cette ville, en date du 26 mars 1858.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions coriptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 juillet—6 15,20,30—août 6

AUGUSTUS R. MONTGOMERY vs. la dame AGLAÉ BRINGIER.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,421 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trois août 1867, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par la défenderesse, située rue Apollo, entre celles Melpomène et Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé dans mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—26, 29—août 1 3.

A. ROCHEREAU & CO Agents, vs la Dame R ROBINSON et als.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 19 956—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 de juillet 1867, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 6 août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Les meubles, marchandises de nouveautés et de modes, transportés de magasin situé rue du Camp, No 278, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Et le même jour à 5 heures P. M., sur les lieux, No 278 rue du Camp,
L'installation d'un magasin.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 juillet—29—1, 3, 6 août

P. G. O. REILLY vs ALEXANDER & BRO.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,287—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, sept août 1867, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Bois de peuplier, aujourd'hui aux Moulins Mariposa et au chantier, No. 67, rue St. Joseph, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions - Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 juillet—26,29—août 2,4,7

MEYER & KAHN vs CHARLES HOFFMAN & son Epouse.
QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 19,420—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles Hoffman, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI sept août 1867, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot de marchandises suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 juil—29; août 2,4,7

George Dorrance vs. Jerome Bradley et als.
William Holland et als. vs. la goëlette "Edith Brown" et als.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 17,833 et 19,084—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
La goëlette "Edith Brown", ses voiles, agrès, &c., &c., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, au pied de la rue Berthelemy, Troisième District de cette ville.
Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juil—18, 26,—août 3, 10

Succession de J. L. Harris—No 9,874.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément à icelui.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
27 juillet—1er et 5 août Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ BLOHM & CO.
Les billets de la ville pris au pair.
GRANDE VENTE
De Marchandises sèches, chemises, habillements, chapeaux et articles en paille.
Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
MARDI, 30 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—
1500 pièces coton blanc et coton écru à draps,
150 do indiennes foncées et chemises,
250 do jeans croisés, coutils et durk,
250 do cottonades, draps, tweeds et cotonnades,
200 do stripes et denims,
100 douz. chemises Farmer,
200 do chemises de peau et caleçons, blancs, noirs et cotes,
100 do chemises en gings fil,
100 do corsets français.
300 do bonneteries anglaises et allemandes.
—Egalement—
200 lots de toiles et étoffes à robes, brillantes, mousselines suisses, tape checks, jaconats, mouchoirs batiste, &c.
—Egalement—
100 lots d'habillements d'automne.
—Egalement—
100 douz chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons.
—Et—
11 caisses assorties [illegible]
Conditions—Comptant, la moitié en billets de la ville au pair et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.
26 juillet

PAR HOFFMAN & MARKS.
GRANDE VENTE, SANS RESERVE,
De Bottes, Souliers et Brodequins
PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau rue de Chartres No 38.
MARDI, 30 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu—
400 caisses chaussures assorties venant d'être reçues—
Directement de Boston :
Bottes peau de veau, pour hommes et jeunes garçons
Guêtres do do do do
Brodequins do do do do
Balmorals de femmes.
Guêtres Congrès pour femmes et demoiselles,
Bottines do do do
Souliers lacés do do do
Bottes en veau ciré.
Ces articles seront vendus sans aucune réserve quelconque
Conditions, à la vente. 30 juil

Cuir avarié : Cuir avarié :
PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur,
Bureau rue de Chartres, No 38.
IL sera vendu, MARDI, 30 du courant, à midi, pour le compte de qui il appartiendra—
No 1060 — 20 caisses 35 douzaines peaux de veaux, avariés à bord de la barque Helen Sands arrivée de Liverpool. Vente pour le compte de qui il appartiendra.
No 1061
Conditions à la vente. 30 juil.

PAR ALFRED BOULIGNY.
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, No. 20, rue Carondelet.
IL sera vendu, mercredi le 7 août à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque de la Louisiane et pour le compte de qui il appartiendra—
Un certain billet daté à la Nouvelle-Orléans le 11 avril 1862 pour la somme de quatre mille piastres ($4,000), tiré par A. P. Bertaut & frères à l'ordre de Lebl, Charpentier & Co, payable à douze mois de date et pour cent d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement, protet et notice de protet dispensés.
28 juillet—3f

PAR FORSTALL & SPEAR.
VENTE DE SYNDIC.
Vente de Terrains et d'un carré situés dans le Troisième District.
A. Leblanc et Lauve & Leblanc vs leurs Créanciers.
PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle d'encan, 37 rue Bienville.
MERCREDI 4 Septembre 1867, à midi précis, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon E. T. Fellowes, Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 24 juillet 1867, les propriétés ci-après décrites, dans le Troisième District.
1—UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, Troisième District, dans l'îlet No 7, compris entre les rues Craps, Grands-Hommes, Port et St-Ferdinand désigné par le No 17 mesurant (mesure américaine) 29 pieds et 2 pouces de face sur la rue Craps, par 108 pieds de profondeur, d'après un plan tiré, le 14 mars 1836, par J. H. Pilié, alors voyer de la ville, et annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas le 30 mars de la même année.
2—UN CERTAIN LOT DE TERRE situé également en cette ville, au faubourg Washington, dans l'îlet No 7, compris entre les rues Craps, Grands Hommes, Port et St Ferdinand, désigné par le No 18 et mesurant (mesure américaine) 29 pieds et 2 pouces de face sur la rue Craps, par 108 pieds de profondeur, [illegible]
Termes et Conditions—Une moitié comptant pour la balance à l'acquéreur donnera son billet garanti par hypothèque sur la propriété, payable à 6 mois, et à 12 mois, portant 8 p. 100 d'intérêt l'an, [illegible]
28 juillet—31 août 3,10,17,31 sept 3,4

PAR J. P. BOISSEAU.
Coton. Coton. Coton.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
IL sera vendu mercredi 31 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, pour compte de qui il appartiendra [illegible]
30 balles [illegible] coton avarié [illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles. Meubles. Meubles.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau rue Gravier Nos 49 et 51.
IL sera vendu vendredi, 9 août 1867, à 10 heures et demie du matin, aux Nos 49 et 51 de la rue Gravier en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. Ch. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 25 juillet 1867, il sera vendu, à l'enchère publique—
Un lot de meubles comprenant : Bois de lit, armoires, bureaux, chaises, tables, sofas, bois de lit, matelas, faïence, verrerie
— Egalement —
Un lot d'outils de menuisier. 30 juillet—31—2 août

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
[illegible]
30 juillet

PAR S. GUINAULT
Vente pour compte d'un premier acquéreur.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.
SAMEDI dix août 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, à la folle enchère et pour compte [illegible]
[illegible]
Acte de vente par devant O. Drouet, notaire public aux frais de l'acquéreur y compris les timbres des Etats-Unis. 30 juillet—août 10

Propriété rue Bourgogne No 249.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.
SAMEDI 3 août 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 121 pieds de profondeur entre les rues Ursulines et St Philippe. Ensemble une maison de six chambres contiguës, avec une grande galerie sur la cour, water works, puits, latrines, etc., etc. Cette propriété est sujette à un bail expirant le 31 octobre 1867 pour $1560 et payable au mois, à raison de $40 par mois. — VOIR LE PLAN A LA BOURSE.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $750 ainsi que les intérêts dus et courants, lequel billet est dû le 29 septembre 1867, et la balance moitié comptant et le reste à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 p. 0/0 d'intérêt par an de date. Les bâtisses devront être maintenues assurées et la police transférée au vendeur, et en cas de poursuites judiciaires pour le paiement des billets les honoraires d'avocat à 5 p. 0/0 seront à la charge de l'acquéreur.
Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre ainsi que les taxes pour l'année courante.
30 juillet—

Vente pour cause de départ.
VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.
MERCREDI 31 juillet 1867, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Terpsichore et Locust, à trois îlets de la machine à dessécher de la rue Melpomène—

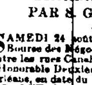

La vacherie de Madame Vve Billac, consistant en belles vaches laitières fraîches en lait, plusieurs avec veaux et les autres au moment de vêler,
génisses,
taureau,
chevaux,
charrettes à lait,
charrue à provisions,
chaudière à bouillir le maïs.
La clientèle dont la vente journalière est de 20 à 25 gallons, et tous les ustensiles de la vacherie.
Conditions—Jusqu'à $200 comptant ; de $200 à $400, six mois ; au-dessus de $400, neuf mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de la venderesse.
26 juillet—

Succession de Francois Escoffier.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau Passage de la Bourse.
SAMEDI 24 août 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue royale, entre les rues Canal et Douane—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 juillet 1867
DOUZE LOTS DE TERRE situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 10, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 de l'îlet No 136, renfermé par les rues Musique, Lot, Arts et Magistrats, d'après un plan de Journot en date du 15 mars 1855. Lesquels lots dot-re mesurant, savoir : Le lot No 10, formant l'encoignure des rues Musique et Lot, 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Musique, sur 122 pieds 0 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue de la Lot. Les lots Nos 11 et 12 ayant chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue de la Lot sur 130 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur. Les lots Nos 16 à 22 inclusivement, ont chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue des Arts sur 122 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur. Le lot No 22 formant l'encoignure de la rue des Magistrats et les lots Nos 23 et 24 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue des Magistrats sur 159 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant P. Cougnain, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre.
24 juillet—1, 8, 15, 24 août

VENTES DE CONSTABLE.
Thos. W. Bothic contre E. A. Rossa.
COUR DU DEUXIEME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, Nos 2,225 et 2,226—En vertu de deux writs de fieri facias, que m'a adressés l'Hon. J. H. Braughn, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le VENDREDI, 9 août 1867, à 10 heures du matin, au No 184 de la rue des Remparts, Premier District—Une pharmacie et son contenu. Egalement : un lot d'étagères avec vitrines.
—Saisis dans les susdits procès. Conditions, comptant sur livraison, en monnaie courante des Etats-Unis.
JOHN C. KUZAC,
30 juil—août 6,9 Constable.

PIERRE PRADERE contre Mlle F. WILLIAMS.
COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans, No 2,137—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable G. H. Braughn, Deuxième Juge de Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI, 10 août 1867, à midi, au bureau, au coin de Commercial Place et de la rue St Charles, ci-après décrits, savoir : Un lot de meubles saisis dans le susdit procès.—Conditions, comptant sur livraison, en monnaie courante des Etats-Unis.
JOHN C. KUZAC, Constable.
30 juillet—août 6, 10

AVIS JUDICIAIRES.
Succession de H. B. Kenner—No 18,862.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément à icelui.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
30 juillet—4 et 7 août Greffier.

Succession de Thomas Laddy—No 29,461
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. F. Freret a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Thomas Laddy décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. R. O'RORKE,
21 juillet—21,28,30 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.
Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.
PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, Encanteur.
MARDI, 30 juillet, il sera vendu, à 10 heures, dans leur salle d'encan, Nos 15 et 17 rue de la Vieille-Levée—
400 lots marchandises sèches étrangères et américaines [illegible]
Conditions à la vente. 26 juil

PAR BERNARD TURPIN.
Sardines. Sardines.
Vente par ordre du Consul de France, pour le compte de qui il appartiendra.
PAR BERNARD TURPIN.
Eug. Touzet Encanteur.
JEUDI, le 1er août 1867, à 10 heures à demie A. M., il sera vendu à l'encan, à l'entrepôt de la Douane, No 7, au coin des rues Julia et Magasin, par ordre du Consul de France, pour le compte de qui il appartiendra—
C. F.
C. 1 à 72 72 caisses sardines à l'huile [illegible]
C. F.
C. 73 à 97 25 do do do [illegible]
importées sur le navire America, capitaine Garreau, venu de Bordeaux.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.
Beaux meubles en bois de rose, acajou, noyer et chêne, glaces françaises ;
Tapis de velours et de Bruxelles, &c ;
Tout le contenu de la résidence No 220 de la rue St-Joseph.—Vente à l'encan
PAR GARDNER SMITH, YESER & CO.
GARDNER SMITH encanteur.
Bureau, rue du Camp No 1,
IL sera vendu, vendredi 2 août 1867, à 10 heures et demie, à la résidence No 220 de la rue St-Joseph—
Tout le contenu de la dite résidence, comprenant beaux meubles de chambre à coucher, [illegible]
Le tout sans réserve.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
N. B. —Maison à louer.

PAR O. VALETON.
Madère : Sherry : Porto :
Payable en billets de ville.
PAR O. VALETON, encanteur.
MARDI 30 juillet, à 11 heures du matin, [illegible] du au No 45 rue [illegible]
25 ½ Madère,
25 ½ Sherry,
25 ½ vieux Porto,
25 ½ Porto [illegible]
Les vins seront vendus [illegible]
Conditions—Comptant en billets de ville.
26 juillet

MONTGOMERY, BRO. & CO.
Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu, mardi, 30 juillet, à [illegible] salle d'encan, au No 27 de la rue [illegible]
Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou, tables, sofas, chaises, [illegible], tables à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, [illegible] —le contenu de plusieurs maisons [illegible]
— EGALEMENT —
Une grande facture de lits cottage [illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux [illegible] beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc. à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu mardi, 30 juillet, à [illegible] heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue [illegible]
Elégants Chevaux appareillés,
[illegible]
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.
AUSSI :
Buggies découverts et couverts, harnais, etc. etc.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Le beau magasin en briques et à quatre étages bien situé au coin des rues Cat et Calas
Vente à l'encan.
Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans—No 18,141.
Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.
PAR MONTGOMERY, BROS CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
EN vertu d'un ordre de vente, daté [illegible] 1867, [illegible] rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, No 18,141, [illegible] SAMEDI, 17 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, la propriété ci-après décrite—
UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent [illegible]
[illegible]
Les plans sont exposés à la Bourse.
Acte de vente, y compris les timbres revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant [illegible], notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR J. B. CROZA
Succession de J. M. Crozat.
PAR J. B. CROZAT, encanteur.
EN vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan, le mardi, 6 août 1867, à 11 heures du matin, au coin des rues St Louis et Chartres—
Un cheval et un wagon.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 26 juil.

PAR C. E. GIRARDEY CO
Un billet pour $2,300. de Batbarrow.
L. A. Benoist et als. vs. Thomas Marr Tauteur.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
No 20,883
PAR C. E. GIRARDEY &Co,
N. J. HOEY, encanteur.
Bureau Place de la Bourse No 17.
SAMEDI le 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 16 juillet 1867, il sera vendu à l'encan pour compte de qui de droit—
Un billet de Batt Barrow, daté le mars 1866, payable le 1er novembre 1866, pour $2,300, portant intérêt pour cent d'intérêt, et pour être vendu au bénéfice du cherisseur
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Maison double Nos 106 et 108 rue Ste Marie entre les rues Annonciation et Chippewa.
Jacob Kreugger Jr. et als. vs Mary Volz.
—No 28,904.—
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.
Vente pour opérer un plage.
PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No. 17, Exchange Place.
SAMEDI, le 31 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 13 juillet 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour opérer un partage, la propriété ci-après décrite, savoir :
UN LOT DE TERRE dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, St-André, Chippewa et Annonciation et désigné par le No 13 et mesurant 60 pieds de face à la rue Ste Marie, sur 120 pieds de profondeur et lignes parallèles (mesure française). Les améliorations consistent en une maison basse double à deux entrées, ayant 4 chambres et une cuisine à un étage avec 4 chambres, hangar, latrines, arbres fruitiers dans le fond etc. et connues par les Nos 106 et 108 rue Ste-Marie.
Conditions—Un quart comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'hypothèque devra [illegible] 5 p. 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée aux partitionnaires. Les taxes de 1867.
Actes de vente avec timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur par devant O. Morel, notaire public.
20 juil—août 3, 31

Ilet de terre entre la rue Bienville et un demi ilet sur le Hagan Avenue et la rue Palmyre. —Pour le compte et aux risques du premier acquéreur.
PAR C. E. GIRARDEY &CO., Encanteurs
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau No 17 Place de la Bourse.
SAMEDI, le 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte et aux risques du premier acquéreur Samuel Powe qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui fut faite le 18 mai 1867,
1o — Douze terrains dans l'îlet No 121 borné par l'Avenue Hagan, rues Clark, Banquet et Palmyre,
2o — Vingt-quatre terrains formant tout l'îlet No 125, borné par les rues Bienville, Clark, Hagan Avenue et Clark.
Conditions—Un quart comptant, le reste à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets des acquéreurs, payables à leurs propres ordre et endossés par eux, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.
Les 5 p. 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procès pour le paiement des dits billets.
Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de cette année.
Actes de vente, les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs pardevant A. Ducatel, notaire public.
23 juillet—25—3 août

Propriété encoignure Palmyre et Galvez.
SUCCESSION DE PETER WILLIAMS.
No 28,906—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Par C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau No 17, Place de la Bourse.
SAMEDI, le 24 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 12 de juillet 1867, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Peter Williams—
Io —Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Johnson et Galvez, désigné par le No 28, mesurant 25 pieds 3 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces 6 lignes à la rue Palmyre. Les améliorations consistent en une maison basse en bois, et en ardoises, [illegible]
—Deux lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 17 et 21, mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 100 pieds entre parallèles de 100 pieds. Le terrain No 17 forme l'encoignure des rues Galvez et Palmyre, avec baraquements et bâtisses sur les deux rues.
Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1867—Actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castel, N. P. 21 juillet—août 10 24